

Commune D'ORVAULT**DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

20 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt mai, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du dix mai, sous la présidence de Joseph PARPAILLON, Maire.

Etaient présents : Mme Monique MAISONNEUVE, Mme Catherine HEUZEY, M. Christian ARDOUIN, Mme Alette BERTHELOT, M. Sébastien ARROUËT, Mme Chantal LE MÉNÉLEC, M. Bernard BRÉHERET, Mme Christel GAUTIER, M. Pierre GADÉ, M. Dominique FOLLUT, M. Elie BRISSON, M. Gilles BERRÉE, M. Aurélien BRUNETIERE, M. Patrick BRIATTRE, Mme Nadia HOUDOUX, Mme Catherine ADAM, M. André NYAMSI, Mme Christine HERVY, Mme Angélique M'BEMBA, M. Gérard PIERRE, Mme Béatrice DELABRIÈRE, M. François-Xavier PRIOU, M. Erwan HUCHET, M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Maryse PIVAUT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Lionel AUDION

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Françoise BRISAC	donne procuration à	M. Patrick BRIATTRE
Mme Florence CORMERAIS	donne procuration à	M. Gilles BERRÉE
M. Hugo OILLIC	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT
Mme Morgane FONTAINE	donne procuration à	M. Elie BRISSON
Mme Armelle CHABIRAND	donne procuration à	M. Lionel AUDION

Absent excusé :

M. Louis RAMIN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur Patrick BRIATTRE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné

03. Centre Technique Métropolitain – Cession d'immeubles non bâtis à Nantes Métropole – Parcelles BN n°104, 105 ET 107 – ZAC du Bois Cesbron

Madame MAISONNEUVE rapporte :

La ZAC du Bois Cesbron est destinée à recevoir, sur 18ha, des activités mixtes et tertiaires, et des équipements publics.

L'aménagement de ce secteur a été confié à Nantes Métropole Aménagement par convention publique en 2003.

Dans le cadre de cette opération, les fonciers au sud de la ZAC vont accueillir l'aire d'accueil des gens du voyage (reconstruction et l'extension) dont les travaux sont en cours de finalisation, ainsi que l'aménagement d'un terrain pour un nouveau centre technique métropolitain.

L'objectif de ce projet est ainsi de répondre à des équipements adaptés et à un regroupement des moyens logistiques et des agents actuellement dispersés sur plusieurs sites.

Ainsi, l'emprise foncière nécessaire à la réalisation du projet implique la mutation suivante :

- Cession par la commune d'Orvault à titre gratuit à Nantes Métropole selon les termes de la convention tripartite du 11 avril 2005 signée entre Nantes Métropole, Nantes Métropole Aménagement et la Commune d'Orvault des parcelles suivantes : section BN n° 104 (1451m²), 105 (3m²), 107 (690m²), pour une surface totale de 2144m² (voir annexe jointe).

Le service du Domaine a été consulté et a donné son avis en date du 7 mars 2019 (références 2019/44114V0500).

Les frais d'actes notariés et de géomètre seront à la charge de Nantes Métropole.

DECISION

Sur proposition de la commission Aménagement Urbanisme et Environnement et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **CEDE** à titre gratuit à Nantes Métropole les parcelles communales cadastrées section BN n° 104, 105, 107, pour une surface totale de 2144m², nécessaire à la construction du centre technique métropolitain sur la commune d'Orvault, les frais d'acte notarié et de géomètre restant à la charge de Nantes Métropole (acquéreur),
- **DONNE** dès maintenant tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes authentiques destinés à régulariser cette opération foncière.

Rendu exécutoire
Par télétransmission en
Préfecture le : 21 MAI 2019
Et par publication le : 22 MAI 2019

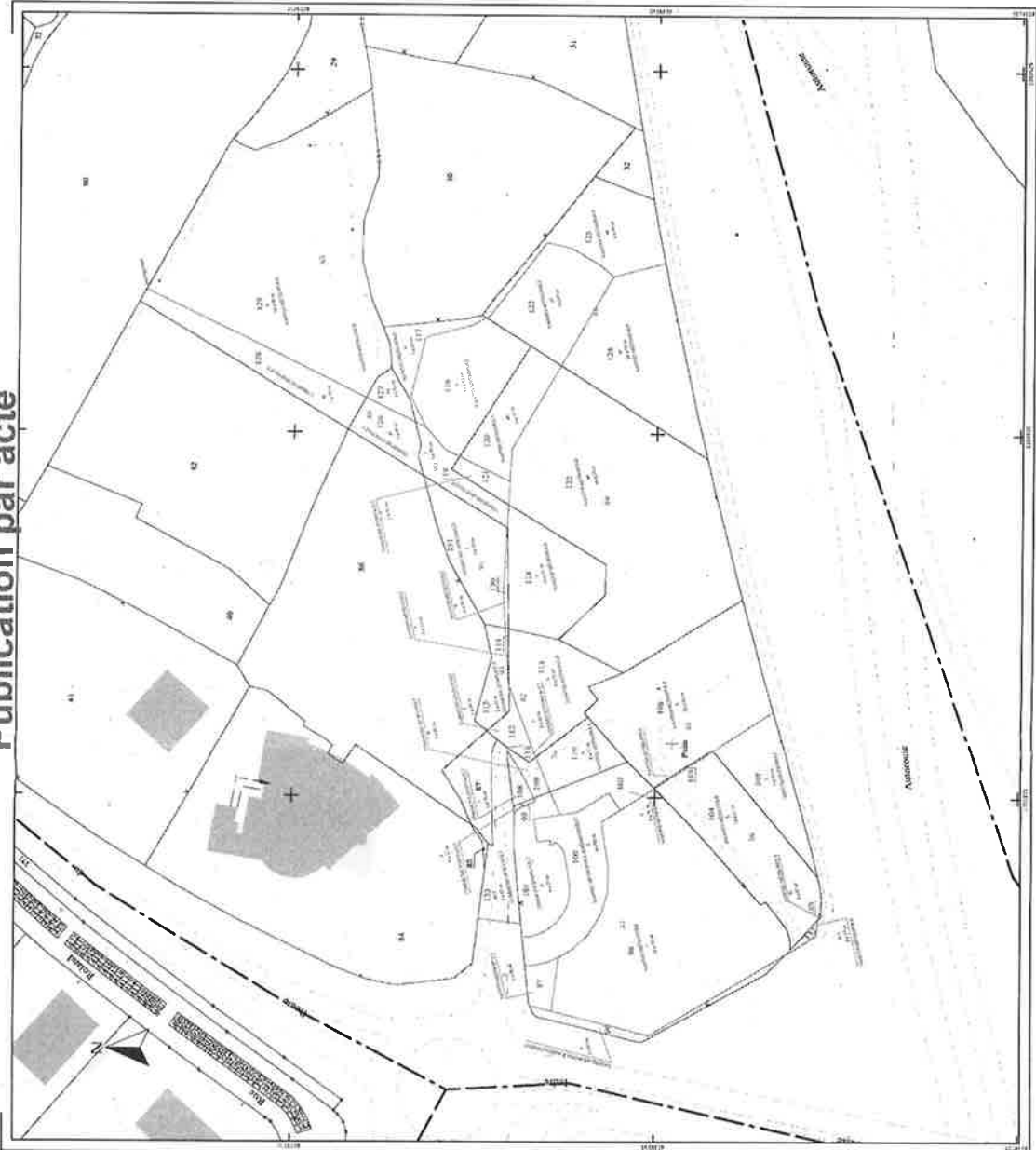
Extrait certifié conforme
Orvault, le 21 mai 2019

Pour le Maire
Le Directeur général



Jean-François MAISONNEUVE

Publication par acte



114-53891 DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	
Commune : ORVAULT (114) Section : 000 BN 01 Feuille(s) : 1/2000 Echelle d'origine : 1/1250 Echelle d'édition : 1/1250 Date de l'édition : 18/04/2018 Date de saisie : 01/01/1984	BN N° d'ordre du document d'arpentage : 5389 Document vérifié et numéroté le 18/04/2018 A Paris Par DAVID LANGLAIS Geomètre Signe.
Cachet du service d'origine : Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre de NANTES 2, rue du Général Marguerite CS 13513 44035 NANTES Cedex 1 Téléphone : 02 51 12 86 36 pfgc.440.nantes@digip.finances.gouv.fr	
CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955) Le présent document d'arpentage, certifiant les propriétés sous-signés (3) a été établi en : A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ; B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ; C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé par le géomètre : _____ le _____ Les propriétaires ci-dessus ont pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 8463.	
Document vérifié et numéroté le 18/04/2018 D'après le document d'arpentage dressé (2) Par SOTIN Fabrice Géomètre expert Réf. : 28/03/2018 Le ATLANTIQUE-INFOGEO 6 rue du Chêne Lassé BP 80211 44815 SAINT HERBLAIN Réf. : 99180	

